



Paris, le 8 avril 2011

Intervention du ministre de l'Intérieur devant les Préfets le 14 mars 2011

Chronique de l'annonce d'un hold-up programmé sur les DDI et leurs agents...

Le Comité Technique Paritaire des DDI vient tout juste d'être mis en place auprès du secrétariat général du gouvernement.

Des sujets aussi sensibles et importants que les missions des DDI, les mutualisations des fonctions support ou les mobilités infra-départementales et inter-programmes seront très prochainement abordées à la demande des organisations syndicales en groupe d'échange.

Dans ce contexte, le discours prononcé par le nouveau ministre de l'Intérieur devant les Préfets le 14 mars dernier pose une question très claire : **qui, du ministre de l'Intérieur ou du Premier Ministre coordonne l'interministérialité débridée constituée au niveau départemental au 1^{er} janvier 2010 ?**

Le sujet avait déjà été soulevé lors du CTP inaugural le 3 février dernier, à l'occasion de la dénonciation unanime des organisations syndicales de l'initiative « autocommandée » du ministère de l'Intérieur sur la gestion des RH en DDI (lettre de mission du 15/11/2010). Le SGG avait à l'époque indiqué ne pas devoir cautionner de démarche ministérielle sans en avoir été préalablement informé et déclaré s'en être ouvert à qui de droit (sic).

Toujours est-il que le discours du 14 mars 2011 aux préfets semble démontrer que mettre l'Intérieur à la porte, le voici qui revient par la fenêtre ! Morceaux choisis :

« Pour conforter votre pilotage interministériel, nous avons mis sous votre autorité les directions départementales interministérielles (DDI).

J'en suis conscient, il s'agit d'une nouvelle donne qui n'est pas encore complètement calée dans le cadre interministériel, tant sur le plan des moyens humains et financiers que sur celui des missions.

Nous (ndr : nous qui ?) nous attachons à régler au plus vite les blocages et dysfonctionnements de cette première année (ndr : ah bon ? Pourtant, un préfet représentant de l'administration au CTP a affirmé que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes), et notamment les cloisonnements budgétaires (ndr : pour mieux se servir au passage sur ce qu'il reste des crédits de fonctionnement des DDI ?) et de gestion des ressources humaines (ndr : histoire d'avoir la main mise sur l'affectation des agents au bénéfice des missions exclusives portées par l'Intérieur ?).

Une fois cette phase de mise en place des DDI passée, je demanderai (ndr : c'est un ordre, pas une proposition !!!) au SGG que cette cohérence départementale s'articule totalement autour du préfet, comme cela était du reste prévu (ndr : là où l'on parle d'enjeux de pouvoirs mais aucunement de service public !!!).

Sans prendre en défaut les logiques de métiers, il m'apparaît, en effet, anormal que les directeurs des DDI soient trop souvent conviés à des réunions de ministères ou reçoivent des instructions directement (ndr : volonté désormais clairement affichée de coupure totale des services mettant en oeuvre les politiques d'avec les ministères les pilotant. Le préfet a vocation à être omniprésent, omnipotent...au risque d'assécher les compétences sur lesquelles il est sensé s'appuyer !!!).

Le Ministère de l'intérieur fera donc des propositions dans le respect des responsabilités des différents départements ministériels (ndr : no comment...). »

Tout cela préfigure un repli total de l'État sur des fonctions de sécurité publique (sujet, par nature, de préoccupation majeure de l'Intérieur) et l'abandon des services de proximité, des missions d'accompagnement et d'aide au développement des territoires.

Pour les « Rgépépiques » forcenés :

- **il faut casser la gestion ministérielle** des agents et dépasser « *les logiques de gestion verticale des administrations centrales en trouvant les voies et les moyens d'une gestion RH de proximité, d'une logique horizontale voulue par la RÉATE.* » (cf. la lettre de mission dévolue au Préfet VERNET du 15/11/2010 op. Cit),
- **il faut donc supprimer les corps ministériels** afin que les Préfets puissent avoir la main-mise « *sur les actes de gestion des personnels en fonction dans les DDI* » (cf. lettre de mission du 15/11/2010). D'où la diatribe à l'égard des directeurs qui auraient le tort -les sots !- de venir prendre leurs instructions auprès de leurs instances parisiennes... Quelle horreur !!!

Par ailleurs, cette approche, uniquement basée sur une logique de pouvoir, ignore totalement que les agents des DDI ont choisi d'être recrutés dans leur ministère de rattachement, ont choisi leur métier et les missions qu'ils portent.

Ils tiennent à leur ministère, et veulent conserver avec lui des liens forts et réguliers dans le cadre de leurs missions.

Ils se dresseront, avec FORCE OUVRIÈRE, contre toute tentative consistant à les verser contre leur gré dans un BOP mutualisé.

...et demain sur les directions régionales !!!

Ce qui se joue aujourd'hui en rapport avec la gouvernance du niveau départemental ne manquera pas de rejaillir sur le niveau régional, dont les directions constituent pour certains « jusqu'au-boutistes » de la RGPP et de la RÉATE le « point de fragilité » du dispositif.

« Point de fragilité » ou bien « dernier bastion » résistant encore à la soif de pouvoir de l'Intérieur et des préfets? Et pour combien de temps ?

Les services régionaux constitués dans le cadre de la RÉATE vont-ils sauter pour voir se créer des directions régionales interministérielles ? Si l'on se réfère une nouvelle fois au discours du 14 mars, leurs heures seraient comptées :

« Les nouvelles directions régionales doivent aussi se mettre au service des préfets de département. Je sais que c'est une pratique courante dans plusieurs régions ; je sais aussi que c'est moins vrai dans d'autres. Il faut y remédier : je le demande aux préfets de région, et je saurai le dire avec force à mes collègues du Gouvernement (ndr : c'est ce que l'on appelle une mise au pas en règle !!!).

Pour le ministère de l'Intérieur, les DDI ont donc vocation à se transformer en annexes de préfecture, les actuelles directions régionales en directions régionales interministérielles enfin coupées de toute relation avec les ministères dont elles pilotent la mise en oeuvre des politiques ... et les agents de ces différentes structures à verser dans les affres du management préfectoral. Qu'on se le dise, le bonheur est dans le pré(fet) !!!

FORCE OUVRIÈRE reste opposé à une interministérialité construite comme une opposition à la présence de compétences ministérielles au niveau local.

Pour FO, les DDI doivent rester les services de mise en oeuvre des politiques publiques avec les Directions Régionales en pilotes et animatrices.

FORCE OUVRIÈRE rappelle son attachement à la conduite des politiques publiques par les ministères et à la gestion par corps.

Ses représentants au CTP des DDI poursuivront la défense pied à pied de cette conception du service public républicain ... que celui-ci soit placé auprès du SGG ou bien du ministère de l'Intérieur !!!

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris